



DECLARATIONS ET ENGAGEMENTS (France)

Je déclare avoir pris connaissance des documents relatifs à l'offre ESP 2024 réservée aux salariés, qui me donne la possibilité d'investir mon intéressement en actions OVHcloud via le FCPE "OVHcloud Shares", et en particulier, de la présentation de l'offre sur le site internet de l'offre, du règlement et du Document d'Informations Clés (DIC) du FCPE "OVHcloud Shares" ainsi que du règlement du plan d'épargne groupe ("PEG") d'OVHcloud mis à ma disposition sur le site <https://esp.ovhcloud.com/>.

En parallèle, j'ai la possibilité d'affecter tout ou partie de mon intéressement à un autre FCPE proposé dans le cadre du PEG, ou décider de percevoir mon intéressement en numéraire.

En confirmant ma participation à ESP 2024, j'adhère à l'ensemble des déclarations et engagements ci-dessous et décide d'investir dans des actions OVHcloud par l'intermédiaire du FCPE "OVHcloud Shares" :

Conditions d'éligibilité

L'offre ESP 2024 est réservée aux salariés éligibles à l'intéressement du groupe OVHcloud au titre de l'exercice clos le 31 août 2024, c'est-à-dire aux salariés qui ont été employés par le groupe pendant plus de 3 mois au 31 août 2024, de manière continue ou non.

Votre investissement est réalisé dans le cadre du PEG d'OVHcloud. Si vous n'êtes pas déjà adhérent(e), votre participation à ESP 2024 implique l'adhésion au PEG d'OVHcloud.

La souscription des parts de FCPE n'est pas ouverte aux résidents des Etats-Unis d'Amérique. Des informations complémentaires figurent dans le règlement du FCPE "OVHcloud Shares".

Restriction spécifique : En vertu des dispositions du Règlement (UE) n° 833/2014 et du Règlement (UE) n°765/2006, tels que modifiés, l'offre ESP n'est pas ouverte aux ressortissants russes et aux personnes physiques résidant en Russie, ni aux ressortissants biélorusses et aux personnes physiques résidant en Biélorussie, sauf (i) pour les ressortissants russes, s'il s'agit de ressortissants d'un Etat Membre de l'Union Européenne, d'un pays membre de l'Espace Economique Européen ou de la Suisse, ou de personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat Membre de l'Union Européenne, dans un pays membre de l'Espace Economique Européen ou en Suisse et (ii) pour les ressortissants biélorusses, s'il s'agit de ressortissants d'un Etat Membre de l'Union Européenne ou de personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat Membre de l'Union Européenne.

Vous confirmez que cette restriction ne s'applique pas à vous.

Prix d'acquisition

Votre investissement sera traité à la valeur liquidative des parts du FCPE "OVHcloud Shares" le 15 janvier 2025. La valeur liquidative du FCPE est calculée sur la base du cours d'ouverture de l'action OVHcloud à cette même date et est proche de ce prix de marché.

Le nombre de parts du FCPE qui vous sera attribué sera connu une fois l'opération réalisée, sur la base du montant de l'intéressement que vous avez choisi d'investir, du montant de l'abondement correspondant et de la valeur liquidative des parts du FCPE "OVHcloud Shares" au 15 janvier 2025.

Si vous avez choisi d'investir une partie mais pas la totalité de votre intéressement dans l'ESP 2024 ou un autre FCPE proposé dans le cadre du PEG, la différence vous sera versée en janvier 2025 avec le paiement de votre salaire.

Abondement

Pour la partie de l'intéressement investie en ESP 2024, vous bénéficiez d'un abondement au taux indiqué dans la présentation de l'offre sur le site internet de l'offre, qui augmente le montant total de votre investissement en actions OVHcloud via le FCPE "OVHcloud Shares". L'abondement est versé à tous les éligibles ayant un contrat de travail en cours de validité le jour d'affectation de leur intéressement dans le FCPE "OVHcloud Shares".

L'abondement est soumis à la CSG et la CRDS au taux de 9,7%. Ces contributions sociales seront précomptées, c'est donc le montant net qui sera investi dans le FCPE "OVHcloud Shares".

Période de blocage

Les parts du FCPE "OVHcloud Shares" qui vous seront attribuées suite à votre choix de participer à l'ESP 2024 seront soumises à une période de blocage de cinq ans, sous réserve des cas de sortie anticipée prévus par la réglementation et listés dans le PEG de OVHcloud.

Avertissement lié à l'investissement en actions cotées

Les actions OVHcloud sont cotées sur Euronext Paris. Votre investissement dans l'offre réservée aux salariés suivra la performance à la hausse comme à la baisse de l'action OVHcloud et vous êtes donc en risque sur la totalité du montant de votre investissement dans l'offre, qui n'est pas garanti en cas de baisse du prix de l'action.

OVHcloud met à disposition son document d'enregistrement universel et d'autres rapports financiers sur www.ovhcloud.com (page "relations investisseurs"). Ces documents contiennent des informations importantes sur l'activité, la stratégie, la gestion et les résultats financiers d'OVHcloud ainsi que sur les facteurs de risque liés aux activités du groupe OVHcloud et à l'investissement dans les actions OVHcloud. Vous êtes invité(e) à consulter ces documents avant de prendre votre décision d'investir.

Vous prenez note du fait que vous avez accès aux supports diversifiés d'investissement dans le PEG de OVHcloud.

Traitement des données personnelles

Votre participation à ESP 2024 implique un traitement de vos données personnelles. Le processus est mis en œuvre conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le Règlement Européen UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données personnelles. Une notice d'information avec tous les détails relatifs au traitement de vos données, les intervenants et vos droits est à votre disposition sur le site <https://esp.ovhcloud.com/>.

Pour toutes questions relatives au traitement des données effectué par OVHcloud, le délégué à la protection des données peut être contacté à l'adresse suivante : dpo@ovh.com.